

Projet de contournement de l'agglomération de Nogent-le-Roi

Monsieur le Préfet d'Eure-et-Loir vient de lancer en novembre dernier, le dossier d'enquête publique du projet de contournement de la déviation de l'agglomération de Nogent-le-Roi. Ce projet concerne les communes de Chaudon, Coulombs, Lormaye et Nogent-le-Roi. Il s'agissait d'une étape très importante pour ce dossier majeur. Un commissaire-enquêteur, monsieur COTE, a donc été désigné par le tribunal administratif afin de réaliser cette enquête.

M. Joannès COTE a été présent dans toutes les mairies concernées par ce projet à différentes dates. Au cours de ces permanences, il a recueilli l'avis de toutes les personnes qui souhaitaient le rencontrer. A l'issue de l'enquête, il en a effectué la synthèse et il remettra prochainement ses conclusions à monsieur le Préfet d'Eure-et-Loir. Celui-ci transmettra ensuite au Conseil Général sa décision de

prendre en compte, ou non, ce projet comme d'utilité publique.

Les services du Conseil Général d'Eure-et-Loir ont présenté aux élus des quatre communes, les éléments d'étude du projet de contournement de l'agglomération. Chaque commune a reçu le dossier complet de cette enquête publique. Ce dossier était consultable par toute personne qui en exprimait la demande.

Pourquoi un tel projet ?

La traversée de l'agglomération de Nogent-le-Roi présente de grandes difficultés liées notamment à la présence de nombreux poids lourds.

Ces difficultés s'étendent de l'entrée de Coulombs, où a été réalisée un mini-giratoire, en passant par la rue de Verdun, à Lormaye, le centre-ville de Nogent-le-Roi, les rues menant



TRAVAUX PUBLICS VOIRIE - RÉSEAUX DIVERS AMÉNAGEMENT ÉQUESTRE PLAN D'EAU

Route de Vaubrun - 28210 NOGENT-LE-ROI

Tél. : **02 37 51 40 11** - Fax : **02 37 51 94 73**

E-mail : sarl.guillo@wanadoo.fr

au plateau en direction de Châteauneuf-en-Thymerais, le Faubourg Valmorin.

Les traversées de Chaudon, ainsi que celle de Villemeux sont également concernées. En effet, les artères traversées sont le plus souvent commerçantes et constituent le cœur des villes et bourgs.



Entre Coulombs et Dreux, plus de 40% du parcours s'effectue en traversant des zones urbanisées : Coulombs, Lormaye, Nogent, Chaudon, Villemeux, Charpont ! Le trafic de poids lourds ne cessant d'augmenter, les camions convergent vers Nogent-le-Roi sur plusieurs axes. L'étude de trafic réalisé initialement par le Conseil Général, a mis notamment en évidence le trafic de transit EST-OUEST (RD 26-RD 983) et NORD-SUD (RD 929-RD983).

Les objectifs de cet aménagement

Selon le projet, après réalisation du contournement, les poids lourds ne passeront plus par la vallée entre Coulombs et Dreux, mais emprunteront la RN 154. Ils libéreront ainsi les routes de la

vallée qui seront réservées aux déplacements locaux, aux autocars scolaires et aux véhicules légers.

A la demande des élus des communes, seul le passage par le sud de l'agglomération a été pris en considération par le Conseil Général d'Eure-et-Loir. Un contournement complet aurait entraîné de trop nombreuses atteintes à l'environnement de la vallée. Le contournement projeté prévoit le raccordement de toutes les routes actuelles et des chemins de randonnée.

Le « remembrement »

Un remembrement sera également réalisé pour permettre une bonne organisation des parcelles agricoles. Au cours de ces dernières années, le Conseil Général a acquis diverses réserves foncières afin de mener au mieux les opérations relatives au remembrement.

Les agriculteurs ont été récemment associés à la désignation de leurs représentants dans la commission intercommunale d'aménagement foncier chargée de ce remembrement, dans le cadre d'une concertation préalable. Les propriétaires sont également associés à ce remembrement et les délégués de chaque conseil municipal siègent également à la commission intercommunale d'aménagement foncier.

Les données techniques

La voie créée possédera une longueur de 7,100 km environ. Elle appartiendra au réseau routier départemental. Les croisements seront réalisés sous forme de giratoires, apportant ainsi une sécurité accrue et permettant

de ralentir la vitesse des véhicules entrant dans les communes.

Les différentes zones d'activités économiques du secteur ainsi que les principaux équipements publics ont été pris en compte pour l'implantation des dessertes, notamment le centre de secours situé sur le plateau de Nogent-le-Roi dont les véhicules d'intervention pourront gagner rapidement la voie de contournement. L'axe routier créé est une route à deux fois une voie. Seules les sections en pente situées de part et d'autre de la vallée sont à trois voies pour fluidifier la circulation.

Le projet prévoit la mise en place d'un réseau d'assainissement dissociant les eaux de la chaussée et les eaux du bassin versant. Le réseau des eaux pluviales de la route est composé majoritairement de fossés enherbés à ciel ouvert aménagés de part et d'autre de la chaussée. Les eaux de la chaussée seront recueillies, stockées et traitées. L'aspect paysager a été renforcé dans le projet présenté.

Les données financières

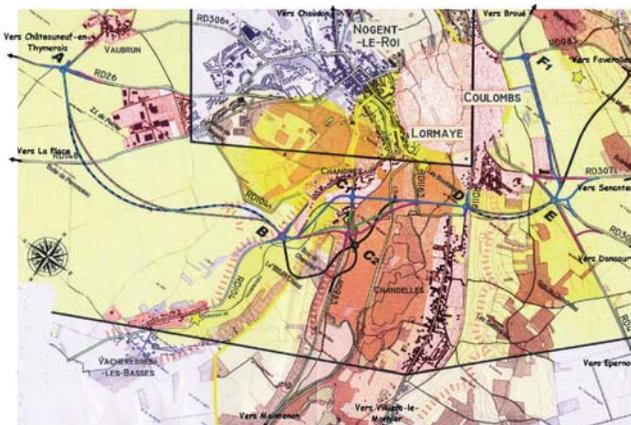
Le montant de l'opération est estimé à 65 millions d'euros.

L'opération sera financée par le Conseil Général d'Eure-et-Loir et la Région Centre.

La traversée de deux vallées

La traversée de la vallée de l'Eure et de la vallée du Néron a fait l'objet d'études spécifiques du point de vue hydraulique. Ces études ont eu pour objectif de permettre la prévision d'aménagements n'entraînant aucune conséquence sur la situation de

Routes



Les différentes variantes de tracé sont représentées par de couleur. La partie de tracé concernant Nogent-le-Roi est le tronçon A-B.

la vallée lors des inondations. Un ouvrage routier sera aménagé pour traverser la vallée de l'Eure,

Le travail de réflexion avec les communes

Depuis 1996, les maires des communes de l'agglomération de Nogent-le-Roi, ou leurs représentants, ont toujours été associés aux différentes réunions d'étude de ce projet. Les services du Conseil Général d'Eure-et-Loir ont adressé aux communes les documents relatifs à ce contournement. Chaque conseil municipal a exprimé auprès du Département, au cours des années passées, ses souhaits en matière d'aménagement. Encore récemment la commune de Lormaye a exprimé ses souhaits en matière de positionnement des différents ouvrages sur son territoire communal. Ses demandes ont été intégrées dans le document d'enquête publique porté à la connaissance du public.

Une simulation par ordinateur

Une borne de démonstration présentant l'insertion du projet de contournement dans le site a été installée dans le hall de la mairie de Nogent-le-Roi, tout au long de l'enquête publique. Cette simulation était en libre accès. Elle permettait d'obtenir une présentation du projet, d'effectuer des parcours virtuels, d'accéder à différentes vues panoramiques.

Une exposition et un bulletin d'information

Durant toute la période de l'enquête publique, la commune de Nogent-le-Roi a organisé une exposition destinée à présenter aux habitants les différents projets soumis à enquête publique et les principaux éléments d'étude retenus par le Conseil général d'Eure-et-Loir. De nombreuses

personnes ont parcouru cette exposition dressée en mairie de Nogent.

Par ailleurs, un bulletin spécial d'information a été distribué par les élus nogentais, dans toutes les boîtes à lettres pour informer les citoyens.

La suite du projet

Ainsi que vous en avez déjà été informé(e), les travaux de la déviation d'Ormoy débutent. C'était un préalable essentiel à la réalisation de la déviation de l'agglomération. Les poids lourds étant renvoyés vers la RN 154, il convenait de ne pas créer de difficultés dans la traversée étroite et sinueuse du bourg d'Ormoy.

Les services du Conseil Général d'Eure-et-Loir ont préparé, au mois de septembre 2007, la consultation devant permettre la désignation des différents maîtres d'œuvre de la déviation de Nogent-le-Roi, des bureaux de contrôle et de la réalisation des travaux. Au budget 2008, le Conseil Général a inscrit les crédits nécessaires aux études d'exécution du projet. La Commission Permanente du Conseil Général a validé ces consultations.

Les travaux pourraient ensuite se dérouler en plusieurs phases.

**VIDANGES
ASSAINISSEMENT**

AAB

**COLLECTE DE DÉCHETS INDUSTRIELS,
LIQUIDES et PATEUX**

AAB ASSAINISSEMENT ANDRÉ BERTRAND S.A.

La Petite Plante, 28400 NOGENT-LE-ROTROU

Nettoyage citerne à juel - Passage caméra
**Epreuve étanchéité - Nettoyage de bacs à graisse,
puits, puisards et fosses septiques**

Véhicules équipés
de radio-téléphone

Tél. 02 37 52 01 89 pour Nogent-le-Rotrou, Châteaudun, Brou - Fax 02 37 52 85 74
www.aab.sa.fr